

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livردun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°08 – DA du 27/09/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle –
Approbation des modifications statutaires**

Le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54), de par ses compétences en matière de distribution publique d'électricité, a conclu avec ENEDIS un contrat de concession arrivant à expiration en fin d'année 2018.

Un nouveau contrat de concession a été établi, intégrant certaines modifications statutaires importantes dont :

- la prise en compte des évolutions législatives et les nouvelles références au Code de l'énergie ou au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- l'intégration du périmètre du SDE 54 à l'article 1 des statuts, alors qu'auparavant il était dans la convention de concession,

- une nouvelle rédaction des compétences du syndicat, notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux,
- Une adaptation des modalités de versement de la redevance de concession (R1 et R2 aux collectivités bénéficiaires).

Les nouveaux statuts ainsi que le détail des modifications sont joints à la présente délibération.

Conformément aux articles L5211-17 et L5211-20 du CGCT, le syndicat, par courrier du 25 juillet dernier, a sollicité ses membres en vue de délibérer sur ces modifications statutaires.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux statuts du SDE 54 présentés en annexe.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC